**Le plagiat et son impact sur la nation**

Encourager la recherche scientifique et la créativité pour créer un meilleur avenir exige de prendre, au plus vite possible, des mesures assurant la protection des œuvres scientifiques et des thèses académiques contre le plagiat.   
Il faut infliger une punition sévère à toute personne s'attribuant une œuvre qui n'est pas la sienne. Il faut considérer le plagiat comme un crime d'honneur qui empêche son auteur d'accéder aux postes du commandement. Il convient de noter à ce propos que l'honnêteté scientifique est une qualité louable qui doit être ancrée dans l'esprit de nos enfants des le cycle primaire jusqu'à l'enseignement universitaire.

Dans notre pays, il est arrivé que certains diplômés des instituts de formation technique ne savent ni lire ni écrire, ce qui exige de nous de changer complètement notre stratégie éducative et notre système d'évaluation ou d'examen. En effet, rectifier l'ordre éducatif, surtout le système d'évaluation, représente une grade responsabilité qu'il faut bien assumer pour ne pas mal évaluer la performance de l'étudiant et lui donner ce dont il n'est pas digne. Sans doute, l'évaluation mal faite donne le jour à des diplômés non qualifiés ayant des certificats qui ne reflètent pas leur réalité décevante et ne leur permettent pas non plus de s'engager dans le marché du travail. Ce n'est pas tout, l'évaluation mal faite finit souvent par jeter du discrédit sur les établissements qui décernent ces certificats que ce soit sur le plan local ou international. Elle fait naitre dans l'esprit de l'étudiant le sentiment de l'infériorité de son diplôme ou même de son être.

En vérité, frauder à un examen n'est pas moins condamnable que la fraude commise dans n'importe dans n'importe quelle affaire. A ce propos, Le Prophète dit: Celui qui trompe n'est pas des nôtres. Mais le plagiat, outre son interdiction religieuse, est un crime entachant, pour toujours, l'honneur et l'intégrité de son auteur.

On peut également remarquer une autre sorte de fraude qui passe impunie. Il s'agit de demander sans droit à son ami, à son camarade, à son disciple d'être son co-auteur sans avoir déployé le moindre effort dans l'ouvrage rédigé. D'où vient la nécessité de faire subir un examen oral pour le chercheur pour s'assurer de l'authenticité de ses œuvres présentés. Il incombe à toutes les institutions travaillant dans le domaine intellectuel et scientifique d'établir un control protégeant les ouvrages intellectuels contre le plagiant et de ne pas donner aux non-qualifiés ce qu'ils ne méritent pas. Il faut appliquer la loi à toute ose porter atteinte aux règles morales de l'organisme pédagogique et universitaire. Il faut également évaluer, continuellement et sérieusement, la performance de l'enseignant et de tous les responsables du processus éducatif. Cette évaluation assidue permet au compétent de récolter les fruits de son succès et donne au non compétent la chance de découvrir ses carences et d'y remédier ou d'occuper un autre travail convenable au niveau de sa compétence. Cette évaluation doit être soumise aux règles de la naturalité et de la transparence et applicable à tout le monde.

Nous devons croire à la valeur du savoir et être conscients qu'il est la seule voie à emprunter pour réaliser notre progrès. Il faut y accorder un grand intérêt, prendre soin des talents et des compétents et leur préparer un terrain favorable au travail. Chaque institution éducative ou intellectuelle doit établir, à son sein, en centre de surveillance pour protéger les idées contre le plagiat. Nous devons progresser à pas de géant dans le domaine du savoir et de la connaissance. Il faut être conscient que nous vivons dans monde qui ne reconnait que le progrès scientifique, technologique et spatiale. A notre époque, la guerre n'est plus restreinte à son sens militaire; mais elle s'étend pour contenir la guerre intellectuelle, la guerre technologique, etc. Dans ce genre de guerre, la victoire sera uniquement donnée au pays qui en possède les outils et les moyens. Il faut bien comprendre les textes religieux qui encouragent le savoir et réserve au savant une place très distinguée. A ce propos, le Coran dit: "Sont-ils égaux, ceux qui ont reçu la science et ceux qui ne l'ont point reçue?". Le Prophète dit: Les savants sont les héritiers des Prophètes. Or, les prophètes n'ont laissé en héritage ni Dinar ni de Dirham mais ils ont légué la science, celui qui la recueille a recueilli une part énorme. Il dit également: Celui qui parcourt un chemin à la recherche de la science, Allah lui facilite un chemin vers le Paradis.